



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 26 mars 2019

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. VIAL, M. BOURGIE, Mme MOULIN-ROYON, M. VOCANSON, Mme TEYSSIER, M. CHEYNET
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme PRADIER, M. FRANÇON, Mme BONNEFOY, Mme SOUBEYRAN,
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	Mme CHABANOLLE, M. LARGERON, M. MOULIN, M. SALGADO
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. AULAGNIER, Mme MONTERYMARE M. RIVET, M. ROSIAK
Commune de PONT SALOMON :	M. COLETTO, Mme VOCANSON, M. RABEYRIN
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :	M. MARCON, Mme PACALON
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. CHAMPAVERT,

Etaient Excusés représentés :

M. DUTEL: Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à Mme BONNEFOY
Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL
M. TONSON : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. BOURGIE
Mme BAUZA : Commune de Saint Victor Malescours : Pouvoir donné à M. CHAMPAVERT
Mme MARCOUX : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donnée à M. LARGERON

Monsieur le Président ouvre cette séance de « marathon budgétaire » essentiellement consacrée au vote des budgets. Il remercie la presse et le public, ainsi que les services de Loire Semène qui ont travaillé d'arrache-pied pour construire l'ensemble des budgets. Il déclare que l'ordre du jour de ce soir est très fourni.

Il procède à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance et la remercie pour la qualité de son travail.

Madame VOCANSON procède à l'appel :

- 25 conseillers communautaires présents,
- 6 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (M. HAURY à M. BOURGIE, Mme PARRAT à M. VIAL, M. DUTEL à Mme BONNEFOY, M. TONSON à Mme PRADIER, Mme MARCOUX à M. LARGERON, Mme BAUZA à M. CHAMPAVERT)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président remercie Madame VOCANSON. Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, il souhaite présenter ses excuses aux Conseillers Communautaires, car les documents ont été envoyés en 2 fois, les comptes de gestion étant manquants le jour de la convocation. Ils ont été reçus et analysés le jeudi, compte tenu de la présence de 3 écarts entre les comptes administratifs et les comptes de gestion, un second envoi a été réalisé le vendredi. Malgré toutes ces péripéties, il explique que cela démontre à quel point les comptes de gestion ne sont pas anodins. Il indique qu'il serait très facile de « charger » les services ou la Trésorerie, mais que tout ceci s'explique par le transfert de l'actif d'Assainissement qui a donné lieu à des délibérations tardives. Le temps de passer toutes les écritures d'amortissements a engendré du retard, d'où une transmission tardive des comptes de gestion par la Trésorerie. Il signale que Monsieur CHAMPAVERT précisera les corrections apportées. Il souhaitait donc expliquer simplement ces faits.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20190211_P_014 à 20190312_P_025 et des décisions des bureaux des 05, 12 et 26 février 2019, et du 12 mars 2019 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il demande si ces décisions appellent des remarques ou des interrogations.

Administration Générale
Rapport d'Activités 2018

Monsieur le Président explique que le rapport d'activités relate le travail régulier fait par les services et rappelle qu'il doit être présenté en conseil communautaire puis dans toutes les communes lors des conseils municipaux. Il propose ce soir une synthèse précise et concise présentée par chaque Vice-président. Il ajoute qu'un travail de rédaction de synthèse est toujours compliqué du fait de la quantité d'actions menées. Il pointe la quantité d'activités menées par Loire Semène en constante

augmentation tout en maîtrisant les charges de personnel. Il laisse la parole à Monsieur CHAMPAVERT pour la partie « Administration Générale ».

Pour le Développement Economique, Monsieur le Président présente sa partie et insiste sur les points suivants :

- Sur le site du Crouzet, il rappelle que l'entreprise TREMA a révolutionné le lieu, car elle a permis de le sécuriser, et de l'occuper avec plus de 70 salariés. Il ajoute que c'est une entreprise en plein développement qu'il tient à remercier de nous avoir sorti une « sacrée épine du pied ». Il indique qu'une procédure à tiers demandeur pour dépolluer est en cours avant d'acter l'acquisition définitive. Il explique que le dirigeant de cette entreprise est impatient de pouvoir rénover la maison de maître pour en faire son siège administratif mais que pour l'instant, ses équipes sont dans des « algécos ».

- S'agissant du pôle économique et d'usages numériques, il précise que la consultation pour les marchés de travaux est en cours et que le projet va se concrétiser. Concernant l'extension de la ZA rue de l'Industrie, il tient à féliciter les services de la commune et de la Communauté de Communes pour leur travail.

- Dans le cadre de l'acquisition de la route du Fau, il signale qu'il donnera des nouvelles des Etablissements CHEYNET en fin de séance, s'agissant d'un sujet particulier.

- Il poursuit avec le Fonds d'Intervention Local de Loire Semène, qui est une aide directe aux entreprises mises en relation avec le service LEADER et la Région. Il ajoute que les aides immobilières aux entreprises sont destinées à des établissements de plus grande envergure, il informe que 30 000 € d'aides communautaires permettant de débloquent 240 000 € d'aides Départementales, ont été versées en 2018.

Monsieur VIAL présente la partie « Aménagement du territoire », notamment l'acquisition du WebSIG intercommunal qui peut permettre d'exploiter les données, d'en comparer l'évolution. Il ajoute que l'autre intérêt concerne le droit des sols, ce travail ayant pu être dématérialisé générant des économies de papier, de timbres,..., et permettant un accès facilité à chaque commune aux données d'instruction. Dans le cadre du Programme Habiter mieux, il rappelle que celui-ci engendre du travail auprès des artisans du territoire, il tient également à souligner le succès des permanences et le nombre de dossiers montés. Il indique que cela permet aux ménages les plus modestes de faire des travaux et réduire leur facture énergétique dans un contexte de précarité. Il estime que ce travail est à prolonger pour l'avenir.

Monsieur MARCON prend la parole afin de présenter la partie « Travaux Voiries et Bâtiments Communautaires ». Il rappelle que le programme voirie vise à améliorer les 30 kilomètres de voiries communautaires et détaille les actions menées en 2018. Il poursuit avec le programme triennal qui permet l'entretien des chaussées, des accotements et de la peinture routière. Il précise que 313 923,29 € ont été consacrés à nos Bâtiments Communautaires. Il met en avant les travaux en régie, réalisés par les agents techniques, et rappelle que ceux-ci peuvent être basculés en Investissement et permettre de récupérer la TVA sur les fournitures. Sur le plan Informatique, il indique qu'un renouvellement constant est nécessaire. Il estime que la commission « Travaux Voiries et Bâtiments Communautaires » est transversale, car les travaux y sont décidés mais sont travaillés lors des autres commissions de Loire Semène. Il reprend la liste des grands projets de Loire Semène. Concernant l'aire multi activités de pleine nature de La Séauve sur Semène, qui est au stade ingénierie, il signale qu'une prochaine réunion est prévue afin de prioriser les actions, il tient à signaler que le Bureau d'Etudes STRATEGIE a effectué un bon travail d'appropriation du site.

Monsieur AULAGNIER poursuit la présentation avec la partie « Développement Durable ». Il explique que le contrat de rivière Ondaine est mené en partenariat avec Saint Etienne Métropole pour l'opération Sambalou. Il détaille la synthèse du rapport. Concernant les blocs containers, il tient à souligner qu'il n'y a plus de demande et que cette prestation va être arrêtée. Il rappelle que le fleurissement est confié aux serres d'Aurec sur Loire, qu'il convient de consulter en amont en cas de choix d'espèces particulières. Dans le cadre de la compétence « Eau et Assainissement » il rappelle le prochain transfert de l'eau potable pour 2020 en l'absence de minorité de blocage. Il reprend la

synthèse pour la partie Assainissement, et explique que les services des communes restent en charge du quotidien par le biais de conventions de gestion. Il rappelle l'aide du cabinet BERT consultant pour la prise de compétence. Il souligne la réunion à 6 reprises de la commission Développement Durable en 2018 dans le cadre du transfert de compétences Assainissement. Il précise que les estimations financières ont ensuite été discutées et travaillées en CLECT. Il poursuit par la liste des travaux en cours et précise que le Schéma Directeur d'Assainissement a été lancé.

Monsieur VIAL intervient pour la commission « Développement Touristique ». Il rappelle le déménagement de l'Office de tourisme, le lieu plus visible permet à présent de remplir les exigences des normes. Concernant les appels à projets touristiques, il explique qu'une réunion avec Les Marches du Velay-Rochebaron et le SMAGL a permis de faire un point complet d'avancement des projets de notre territoire labellisé d'excellence pleine nature. Il indique l'ouverture de la Passerelle du Saut du Chien, la mise en place des itinéraires VTT et annonce la finalisation du site d'escalade pour l'automne pour les acrobates.

Pour la partie « Culture », Monsieur COLETTI indique un début d'année intense pour le réseau lecture, pour lequel il a fallu harmoniser les offres. Il rappelle les inaugurations des bibliothèques de Saint Ferréol d'Auroure et de Saint Victor Malescours, qui sont deux très belles réussites et de bons investissements. Il reprend les chiffres de la synthèse du rapport d'activités.

Monsieur ROSIAK s'interroge quant au Musée de la Faulx pour lequel il estime que Loire Semène a beaucoup investi, surtout sous les précédentes mandatures, et pour lequel il constate seulement 209 visiteurs pour 2018.

Monsieur le Président précise que la structure n'est pas officiellement ouverte au public car elle n'est pas aux normes. Il souligne l'importance des travaux budgétés pour remettre cet équipement aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Monsieur ROSIAK demande à combien s'élevait la fréquentation en 2017 et si l'établissement était également interdit au public.

Monsieur le Président lui répond qu'il faudrait rechercher les chiffres.

Sortie de Monsieur MARCON.

Madame CHABANOLLE présente la partie « Famille Jeunesse » suivant la synthèse du rapport d'activités, elle souligne les chiffres de fréquentation des périscolaires, des extrascolaires et des TAP. Elle indique le bon fonctionnement des crèches et la nécessité de maintenir au-dessus de 70% le taux d'occupation. Elle rappelle la mise en place du guichet unique qui fonctionne également très bien.

Retour de Monsieur MARCON.

Pour la commission « CISPD », Madame CHABANOLLE détaille le rapport présenté.

Monsieur le Président remercie les Vice-Présidents, et termine par la partie « Communication » dont il reprend les points sur la synthèse. Il tient à répondre à Monsieur ROSIAK, sur la fréquentation du Musée de la Faulx pour l'année 2017 qui était de 313 visiteurs. Il note que le chiffre est faible par rapport à la qualité du site. Il termine ainsi la synthèse du rapport d'activités 2018 de Loire Semène et demande s'il y a des questions.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Administration Générale : Finances :
Budget Général :
Compte de Gestion du Receveur 2018

Monsieur le Président annonce le début du marathon budgétaire par le compte de gestion du receveur.

Avant de débiter, Monsieur VOCANSON demande s'il est possible d'inverser les rapports 6 et 7, car il estime qu'il y a intérêt à fixer nos recettes avant de débiter de nos dépenses.

Monsieur le Président répond que ce sujet a déjà été débattu en bureau communautaire, et que la question a été tranchée par cette instance.

Monsieur VOCANSON considère qu'il faut dépasser les traditions, le Vice-Président Finances ayant dû expliquer pourquoi on fonctionnait comme ça. Il demande s'il serait envisageable de procéder différemment cette année dans le prolongement du DOB.

Monsieur le Président indique qu'il souhaite respecter la position du bureau communautaire et ne veut donc pas changer l'ordre du jour. Il propose toutefois lors de la présentation du BP, de poser le débat sur le taux de la TEOM qui passerait de 8,49 à 9,19 %.

Monsieur VOCANSON explique que son problème concerne le chapitre 73, et demande si le budget sera voté par chapitre ou globalement.

Monsieur le Président répond qu'il sera voté globalement comme d'habitude. Il revient sur le compte de gestion 2018 identique au compte administratif qui sera présenté par Monsieur CHAMPAVERT. Il indique que celui-ci laisse apparaître un résultat excédentaire en fonctionnement de 664 023,90 € et un déficit de 1 295 232,69 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018.

Administration Générale : Finances :
Budget Général : Compte administratif 2018

Monsieur le Président introduit le compte administratif 2018 en précisant qu'il démontre de notre capacité à gérer au plus près de nos moyens : les charges de personnel ayant connu une hausse de 1,3 % depuis le début du mandat, amortie par la fin des TAP, mais impactée de la fin des contrats aidés qu'il a trouvés violents. Il a pourtant fallu faire face à l'augmentation des charges en recrutant en CDD et à la baisse des recettes liée à ces aides. Il note aussi dans le CA la modification des attributions de compensation liée au travail sur les charges transférées mené par la CLECT. Il estime que la maîtrise de toutes ces charges permet d'avoir un résultat d'exercice augmentant de 10 000 € par rapport à celui de l'année dernière. Il se dit satisfait d'un tel résultat et rappelle la projection de Madame la Trésorière en début de mandat. Il explique qu'il est le résultat de décisions douloureuses et courageuses qui ont été prises. Sans préjuger de l'année à venir, il estime qu'un bon travail a été réalisé au niveau financier et qu'on peut se féliciter d'avoir conservé un résultat de cet ampleur, pour permettre de laisser la « maison propre » et d'attaquer le prochain mandat avec des capacités d'investissement grâce à un « bas de laine » conséquent. Il affirme que c'est le fruit des décisions prises ensemble qui permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur CHAMPAVERT pour la présentation du compte administratif 2018.

Monsieur CHAMPAVERT présente le compte administratif 2018 pour la section de fonctionnement : 9 456 614,75 € en recettes et 8 792 590,85 € en dépenses, soit un excédent de 664 023,90 € cumulé à un excédent antérieur de 2 594 429,22 €, soit un excédent global 3 258 453,12 € ; et pour la section d'investissement : 374 953,89 € en recettes et 1 670 186,58 € en dépenses, soit un déficit de - 1 295 232,69 € cumulé à un excédent antérieur de 1 632 499,64 €, soit un excédent global de 337 266,95 €. Il poursuit par la présentation des charges et des recettes de fonctionnement par chapitre, puis des charges et des recettes d'investissement par chapitre et par opération selon le rapport remis aux conseillers communautaires. Sur la section de fonctionnement, il pointe la nouvelle dépense de 2 563 € liée à la contribution de Loire Semène au FPIC. Il note que Loire Semène est devenue une communauté de communes considérée comme riche au titre de la péréquation et craint le montant auquel pourrait se porter le FPIC l'an prochain. S'agissant de la section d'Investissement, il pointe l'importance des dépenses par rapport aux recettes, liée au fait que les subventions n'ont pas pu être encaissées à ce stade. Il demande s'il y a des questions ou des détails à apporter. Il estime qu'il n'y a rien d'extraordinaire sur ce sujet, « on suit ce qui est programmé ».

Sortie de Monsieur le Président.

Monsieur CHAMPAVERT demande s'il y a des remarques en l'absence du Président puis propose de procéder au vote du Compte Administratif 2018 de Loire Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré pour le vote), approuve le compte administratif 2018 qui présente un excédent global de fonctionnement de 3 258 453,12 € et un excédent global d'investissement de 337 266,95 €.

Monsieur le Président réintègre la séance et remercie Monsieur CHAMPAVERT pour sa présentation et les conseillers communautaires pour leur confiance.

<p><i>Administration Générale : Finances :</i> <i>Budget Général : Affectation des résultats 2018</i></p>

Monsieur le Président propose de passer à l'affectation des résultats 2018.

Monsieur CHAMPAVERT indique que ceux-ci s'établissent à 3 258 453,12 € en section de Fonctionnement et à 337 266,95 € en section d'Investissement. Compte tenu des restes à réaliser 2018 en dépenses et en recettes, il constate un besoin de financement de 492 946 € et propose de le couvrir par l'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement correspondant, l'excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2019 s'élevant ainsi à 2 765 507,12 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette affectation des résultats 2018.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et indique qu'il est nécessaire de conserver un maximum de fonds en Fonctionnement tout en abondant l'investissement des crédits nécessaires à la bonne réalisation de notre plan de mandat.

Administration Générale : Finances : Budget Général : Budget Primitif 2019

Monsieur le Président poursuit avec le projet de budget primitif 2019 qui a suscité de nombreuses discussions en bureau communautaire et qui ont été enrichies en commission finances, afin d'établir une construction collective d'un budget au service d'un Plan de Mandat qui reste notre feuille de route. Il se dit satisfait qu'un certain nombre d'actions déjà engagées répondent à des aspirations ou à des besoins du moment, comme par exemple le programme Habiter Mieux, le projet auto-stop partagé, ainsi que le FIL et les aides à l'immobilier d'entreprises en lien avec le Département, qui aident ceux qui développent le territoire en leur permettant d'investir. Il estime que notre gestion rigoureuse ne s'est pas faite au détriment de la qualité des services ou de la culture. Bien au contraire, il souligne que le diagnostic social conduit en partenariat avec le Département et la CAF a mis en avant que nos services sont appréciés par la population et surtout adaptés à ses besoins. Il ajoute que le projet d'Education aux Arts et à la Culture en partenariat avec la DRAC ou les actions dans le cadre du CISPD démontrent une volonté de développer notre territoire.

Il reprend le rapport du budget primitif en commençant par la section de fonctionnement. Le produit de la fiscalité, estimé à 6 064 669,00 €, représente un peu plus de 50% du montant total des recettes budgétées :

- en ce qui concerne la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFR), les montants perçus en 2018 ont été reportés en recettes prévisionnelles pour 2019
- en ce qui concerne la taxe sur les surfaces commerciales (taux inchangé), le montant perçu en 2018 a également été reconduit
- le montant perçu en 2018 dans le cadre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été repris au budget prévisionnel 2019
- la taxe de séjour a été évaluée à 16 000€
- en ce qui concerne les taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, le produit perçu en 2018 a été repris pour 2019 (taux inchangés) étant donné que la réforme de la TH devrait rester sans impact sur les recettes des collectivités d'après la loi de Finances
- en ce qui concerne la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il a été inscrit au BP 2019 le montant de 1 450 000,00 € correspondant à une hausse du taux de 8,49% à 9,19%. Il souhaite marquer un point d'arrêt sur ce sujet car cela a soulevé de nombreux débats lors du DOB puis en Bureau et en commissions Finances. Il tient à souligner la richesse des débats qui ont permis de laisser apparaître une proposition partagée par le plus grand nombre. Il rappelle que le SICTOM Velay Pilat a fait un appel à contribution de 600 000 € supplémentaires pour les 3 Communautés de Communes concernées, celui-ci étant réparti en fonction du nombre d'habitant soit 327 500 € pour Loire Semène. Il ajoute que sans toucher au taux, grâce au dynamisme de nos bases, la somme perçue en 2019 avec un taux de TEOM à 8,49% représenterait 100 000 € de plus de la contribution versée au SICTOM cette année, il reste donc 227 000 € à chercher. Il rappelle le débat sur la prise en charge de ce montant intégralement par une hausse de la TEOM, ou totalement sur le budget de Loire Semène, ou par un mixte des deux solutions précédentes. Il propose de retenir la proposition la plus partagée, à savoir la position intermédiaire : prise en charge de la moitié de la hausse sur le budget général de Loire Semène et de l'autre moitié par une hausse de TEOM. Il proposera donc de rompre avec les traditions et donc à titre exceptionnel, de voter les taux par des délibérations spécifiques à chaque taux. Il propose donc un temps d'expression sur le sujet pour reprendre le débat, sans le refaire. Il précise que ce point est important mais ne concerne qu'une ligne d'un chapitre du BP 2019. Pour éclairer les discussions, il indique que le même sujet est traité ce soir lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat qui devrait faire le même choix : moitié/moitié, et qu'en ce qui concerne la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, il a été décidé de tout prendre sur la TEOM et la passer de 9,2% à 10,8% pour la seule commune de Saint Romain Lachalm concernée par le SICTOM Velay-Pilat, ce qui laisse un écart avec les autres communes de cette communauté de communes, le taux étant proche de 12% sur le reste du territoire.

Monsieur VIAL intervient et souhaite être synthétique et clair. Il explique le choix de la commune d'Aurec sur Loire de ne pas toucher à l'imposition, choix affirmé depuis plus de 10 ans. Il

explique que ce choix est fait de manière générique, sans lien avec l'opinion générale. Il pense que le recours à l'impôt n'est pas la solution, qu'il faut apprendre à vivre avec ce qu'on a et souhaite l'affirmer fort. Il indique qu'il ne souhaite pas de taxe supplémentaire même s'il est conscient qu'il y a des dépenses supplémentaires à prendre en charge, mais il ajoute que son équipe votera le budget 2019 car il ne s'agit pas d'un débat sur la communauté de communes. Il explique qu'une ligne pose problème pour 100 000 €, mais que ce n'est pas l'évènement fondateur du BP 2019. Il rappelle qu'il a une communauté de vue sur les sujets traités par la communauté de communes : les aides FIL, Habiter Mieux, les politiques industrielles menées avec INTEREP par exemple,... et qu'il ne faut pas le lire autrement. Il ajoute que les divergences sur ce point ont été débattues en Bureau et Conseil Communautaire, il souhaite simplement trouver un espace pour expliquer les convictions de son équipe. Il revient également sur le débat qui s'est tenu il y a quelques années sur la hausse de la fiscalité à la communauté de communes, et le point d'arrivée a été finalement de ne pas en pratiquer. Il estime qu'avec de la volonté, on a fait mieux que survivre. Il considère que le traitement des déchets sur notre territoire est un sujet qui a déjà connu de nombreuses transformations. Il estime que la modification du traitement vers Altriom adoptée à l'unanimité, a été très bien menée. Pour autant, ces modifications sont lourdes de conséquences : sur la commune d'Aurec sur Loire, la population « encaisse » les modifications des services : une tournée de moins, la déchèterie fermée, plus de tri sélectif, Altriom... Il pense que la décision d'aujourd'hui n'empêchera pas un vrai travail sur la manière de financer le service du SICTOM. Face au mouvement de population, il pense qu'il convient de débattre avec eux des modifications, il ne faut pas les « masquer » dans l'impôt, car ce n'est pas la bonne solution. Il évoque une tarification comme pour le m³ d'eau, le kWh d'électricité ou le prix de la cantine, qui s'appliquerait à la population mais qui demande beaucoup de travail pour obtenir de l'équité et ne pas pénaliser nos artisans, nos familles avec plusieurs enfants,... Il pense que nous avons 2 ans de travail devant nous à entreprendre rapidement pour y parvenir, mais il n'est pas favorable à la hausse de taxe. Toutefois, il tient à préciser que le déroulement du Plan de Mandat et la gestion de la Communauté de Communes sont appréciés par son équipe.

Monsieur AULAGNIER est d'accord avec l'ensemble des propos de Monsieur VIAL, et pense également qu'il ne faut pas « aller chercher plus d'argent dans les poches » du contribuable, il indique qu'il ne votera pas non plus le taux de la TEOM comme évoqué en bureau et qu'il restera sur cette position de non augmentation des impôts.

Monsieur ROSIAK regrette qu'on puisse dire qu'il ne faut pas se cacher derrière l'impôt, il rappelle que les recettes de la communauté de communes sont des impôts, donc on préfère que Loire Semène pioche sur son excédent de fonctionnement pour financer ce service à la population. Il pense qu'il faut gérer le SICTOM comme un Budget Annexe équilibré et pas le faire financer par la communauté de communes. Il ajoute que si on suivait la logique de ne pas augmenter les impôts, étant donné l'augmentation des bases de 2,2%, on devrait baisser le taux d'autant, sinon le contribuable paiera 1022 € là où il en payait 1 000 €. Il pense qu'il ne faut pas faire de la gymnastique autour des impôts, le service doit être payé par l'utilisateur, c'est une redevance, une part proportionnelle. Il pense qu'on ne devrait même pas prendre la moitié sur le budget de Loire Semène. Aujourd'hui quelle que soit la gestion, le SICTOM doit être autonome, il faut lui donner les moyens, et ne pas aller chercher l'argent dans le budget de fonctionnement de la Communauté de Communes.

Monsieur VIAL est d'accord mais estime que c'est vrai pour énormément de sujets : on ajoute chaque année 1 à 2% à la fiscalité mais aussi à l'électricité, au gasoil, aux salaires,... Il pense qu'il faut se mettre dans la position d'un ménage. Il confirme qu'on pourrait baisser les impôts avec la revalorisation des bases mais rappelle qu'on vient de subir des baisses sans précédent des dotations de l'Etat. Il ajoute que son affirmation politique est de ne pas modifier les taux pour aller chercher plus d'argent dans les poches des contribuables. Il estime qu'on ne parle pas de la même chose, l'inflation est un fait générateur général, l'impôt de 2008 n'est pas le même que celui de 2019, il sert à payer des offres non marchandes : l'école, la culture... Il pense qu'on ne peut pas faire payer ce type de services publics mais que les services industriels et commerciaux se suffisent à eux-même. Il se demande si l'excédent fait depuis 3 ans sur la TEOM est plus moral. Il demande de prendre le

temps de trouver une solution autre que l'impôt et rappelle que le budget de la Communauté de Communes n'est pas mauvais.

Monsieur CHEYNET rejoint Monsieur VIAL sur la fiscalité, il ne trouve pas le budget présenté très « gilet jaune », il ne votera pas la hausse de TEOM et votera contre le budget. Il regrette en effet que tous les projets inscrits au Plan de Mandat n'aient pas été réalisés. Il trouve que la question de la création d'une Police Intercommunale a été enterrée trop rapidement. Il estime qu'on ne peut pas augmenter les impôts et ne pas tout réaliser.

Monsieur MARCON est d'accord avec la position du Président, à savoir de prendre la moitié aux contribuables et le reste sur le budget de la Communauté de Communes, compte tenu du « matelas » existant assez conséquent. Il pense que ce serait déresponsabiliser l'usager de tout prendre sur le budget de Loire Semène et que ce serait un changement de politique totale d'une taxe à une autre. Il s'interroge car il ne comprend pas certaines positions. Il rappelle qu'il y a quelques temps de ça, la quasi-totalité des communes ont acté la prise de compétence Assainissement, suivie d'une CLECT qui a validé un montant d'attribution de compensation lié à un principe de convergence des taux. Il explique que cela va engendrer une augmentation pour l'ensemble du territoire sauf pour Aurec sur Loire.

Monsieur VIAL fait remarquer que ce ne sont pas des taux mais des tarifs sur ce cas.

Monsieur MARCON considère que l'on joue sur les mots.

Monsieur VIAL pense qu'il ne faut pas appliquer la fiscalité sur un service, il confond un tarif avec de l'impôt.

Monsieur MARCON indique que lorsqu'on parle de 2 € à un usager, qu'ils soient pris via les impôts ou une taxe, l'administré ne fera pas la différence. Il ajoute qu'il arrive à comprendre la position de la commune d'Aurec sur Loire qui sera épargnée par la hausse sur l'Assainissement mais il ne comprend pas celle de Saint Ferréol.

Monsieur VIAL insiste sur le fait que c'est un tarif.

Monsieur MARCON répète qu'Aurec sur Loire sera épargné.

Monsieur VIAL répond à Monsieur MARCON « qu'il a le droit d'être en désaccord et de penser ce qu'il veut, mais pas de dire n'importe quoi. Il ne peut pas confondre un prix au m³ et un taux ! Il dit même que ça lui fait peur de la part d'un maire expérimenté ». Il confirme que le critère de convergence est favorable à la commune d'Aurec sur Loire sur l'assainissement mais que cela permettra de payer la station d'épuration de La Séauve et que personne ne s'enrichira.

Monsieur MARCON indique que ce n'est pas une question d'enrichissement, mais de convergence des tarifs.

Monsieur VIAL se dit sidéré d'entendre cela, 120 m³ d'eau à 4 €/m³ représentent une facture de 480 € mais il répète que c'est un tarif et pas un impôt. Il ajoute que si dans sa grande sagesse, il décide de baisser sa consommation d'eau à 60 m³, il le verra directement sur sa facture qui baissera à 240 €. Il explique que lorsqu'il s'agit d'un impôt, la même somme est prise. Il précise que la TEOM est proportionnelle au foncier et pas aux revenus. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre tarif et impôt.

Monsieur ROSIAK demande si la taxe sur les produits pétroliers est un tarif ou un impôt. Il explique qu'il peut vendre sa voiture pour acheter un véhicule électrique. Il estime que 20 € sur un impôt ou sur un tarif, c'est « bonnet blanc ou blanc bonnet ».

Monsieur VOCANSON estime qu'il s'agit d'un sujet extrêmement difficile et partage l'avis de tout ce qui a été dit, il faudrait que le SICTOM s'autofinance avec sa propre comptabilité. Il explique que pour d'autres services tels que le SDIS, on ne demande pas aux victimes d'assumer. Il ajoute qu'il est également d'accord sur le fait qu'il faut rapprocher le plus possible la participation des usagers au prix de revient. Il considère cette année comme un traumatisme. Il indique que la TEOM abondait le produit du SICTOM, avec précaution depuis quelques années en mettant un peu d'argent de côté pour se constituer un petit « bas de laine » ne sachant pas ce qu'il pourrait arriver. Il ajoute que Loire Semène a un taux de TEOM relativement bas en milieu rural, grâce à l'intelligence de Pierre ROYON qui a créé le site du Combau, qu'il qualifie de « bijou dans un superbe écrin ». Le traumatisme se concrétise aujourd'hui par les annonces du Président du SICTOM Velay Pilat de déficits abyssaux et de « big bang » dans le traitement des déchets, on nous demande une bouée pour ne pas « couler ». De plus, il note cette année l'immense effort fait sur l'Assainissement pour 6 communes sur 7, la 7^{ème} payant bien plus cher que tout le monde. Il complète également avec les coups économiques terribles qu'on vient de prendre. Il estime que cela représente déjà beaucoup pour le territoire. Il estime que le traitement des ordures ménagères est notre montagne à franchir dans les années à venir, et qu'il ne faut pas prendre n'importe quel chemin. Il propose cette année d'établir notre camp de base, il y a des choses à faire avec nos voisins. Il note que des camions d'ordures ménagères se croisent à Pont-de-Lignon : ceux de Loire Semène montant à Polignac et ceux des Sucs descendant à Monistrol. Il pense qu'on est redevable vis-à-vis des usagers et qu'il convient de traiter le problème de manière globale, il estime que nous en avons les moyens. Concernant la revalorisation des taxes, il rappelle que la montagne à franchir est énorme et qu'il ne faut pas rajouter une couche supplémentaire cette année. Il précise que l'augmentation représente 8,5% de TEOM supplémentaires, en plus de la revalorisation des bases. Il pense qu'on souffre suffisamment, un conseiller communautaire a d'ailleurs rappelé les « gilets jaunes ». Il suggère et implore de « passer 2019 en pertes et profits ». Il se dit en parfaite solidarité avec son maire. Techniquement, s'il ne vote pas la recette, il trouve difficile de voter le BP, c'est pour cette raison que le vote par chapitre l'aurait satisfait. Il estime que c'est à nous de décider, nous avons des responsabilités à assumer et il propose de faire cet effort cette année. Il pense que ce serait une chose que l'on pourrait laisser à nos successeurs : il s'agit d'un gros chantier mais « c'est propre ».

Monsieur AULAGNIER souhaite rappeler à Monsieur MARCON que lorsque l'on a pris la compétence Assainissement, ce n'était pas pour faire payer plus mais pour préserver 170 000 € de DGF.

Monsieur MARCON rectifie le montant à 189 000 €.

Monsieur AULAGNIER souligne le fait que Monsieur MARCON ait parlé de base mensongère, la décision n'a pas été prise pour que les gens payent plus cher mais il estime qu'on en a suffisamment parlé. D'ailleurs, il ajoute que les séauvois auraient payé plus cher si l'on n'avait pas pris la compétence.

Monsieur le Président intervient car il ne souhaite pas refaire le débat sur l'Assainissement. Il considère que l'on s'est attaqué à la montagne depuis longtemps, notamment au travers de l'étude sur la mise en place de la redevance incitative. Suite à l'explication des déficits du SICTOM, il n'y a pas eu de critique sur la gestion du SICTOM, il en remercie l'assemblée. Il pense qu'il faut dédramatiser le débat, car nous n'avons jamais fait de prélèvement préventif et nous restons largement en-dessous des taux de TEOM pratiqués par nos voisins. Il ajoute que la réhausse de l'alvéole est encore conditionnée à l'accord de la DREAL qu'il n'a toujours pas à ce jour. Il indique qu'il ne faut pas être « autiste », l'Etat ne veut plus de CET. L'accord sollicité pour la réhausse concerne 6 ou 7 ans mais les services de l'Etat semble être fermés à 5 ans maximum. Il rappelle qu'il y a un marché de traitement à assumer et que la loi de transition énergétique ne permet pas d'envisager des économies dans les années à venir. Il estime qu'ensevelir des déchets est un combat d'arrière-garde et qu'il faut mener les combats de demain. Il ajoute que nos prédécesseurs ont bien travaillé, mais que la réglementation est de plus en plus contraignante et qu'il faudra permettre le financement de ce service. Il convient que l'on pourrait avoir d'autres choix, comme de tout faire porter à la

Communauté de Communes, mais la TEOM sert à financer un service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Il rejoint André ROSIAK sur le fait que le budget de la communauté de communes est alimenté par l'impôt, ce serait donc « faire porter à Jacques, ce que Paul doit porter ». Il explique que c'est pour cette raison qu'il a inscrit cette proposition qui semble portée de manière majoritaire. Il ajoute que l'on ne pourra plus vivre comme dans le passé, c'est la dure réalité.

Monsieur SALGADO évoque un débat philosophique sur l'écologie, qu'il estime être la compatibilité entre l'environnement et l'économie. Il pense que certains parlent d'usagers comme pour les écoles, mais pour lui lorsqu'il y a un tarif, il faut parler de clients. Il faut jouer la transparence avec le client, lui expliquer, faire preuve de dialogue. Il estime que le citoyen n'est pas plus bête. Il considère que la communication est fondamentale, l'élu local doit servir de relai. Il pense que le tarif doit être fixé en fonction de l'utilisateur final.

Monsieur ROSIAK attire l'attention sur le fait qu'un client choisit son fournisseur.

Monsieur MOULIN pense qu'il ne faut pas reculer pour mieux sauter, la redevance incitative générera une augmentation des coûts plus importante. Il reconnaît que cela va coûter de plus en plus cher et que nous sommes au début d'une grande mutation mais il faudra avant tout définir comment on paie ce service. Est-ce que ce sera l'utilisateur ou le client, pour lui, il parle plutôt d'usager.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour la qualité des interventions. Il reprend en détail le rapport du Budget Primitif 2019 avant de passer au vote du BP puis à celui des taux. Il poursuit la présentation des recettes de fonctionnement avec les dotations et participations, estimées à 2 454 420,00 €, soit un peu plus de 20% des recettes budgétées. Il détaille les montants inscrits au BP 2019 :

- les DGF de compensation et d'intercommunalité ont été estimées, en l'absence des montants notifiés par l'Etat, en fonction de la dotation perçue en 2018 diminuée de 10%.
- la DCRTP a été maintenue selon le montant perçu en 2018
- le montant des allocations compensatrices inscrit est celui perçu en 2018 diminué de 20%
- les aides liées aux embauches de contrat aidé ont été budgétisées selon les derniers contrats en cours, ce qui représente une baisse de recettes de plus de 200 000 € par rapport au montant perçu en 2017 et de plus de 40 000 € par rapport à 2018.
- les aides de la caisse d'allocations familiales et de la MSA intègrent les prestations de service et la prestation de service enfance jeunesse diminuée de 10% pour les actions nouvelles.
- le fonds de soutien aux rythmes scolaires a été supprimé compte tenu du retour à la semaine de 4 jours d'école
- le fonds de compensation de la TVA sur les travaux d'entretien de bâtiments et de voiries en fonction des montants perçus en 2017 et 2018.
- les aides dans le cadre du CISPD (projet « jeunes ») : il insiste sur la logique gagnant/gagnant des actions mises en oeuvre
- les aides dans le cadre du projet d'Education aux Arts et à la Culture apportées par le LEADER, la DRAC, la CAF, la Région et le Département qui permettront de proposer une saison culturelle plus étoffée.

Il poursuit avec les produits des services, estimés à 440 342 €, constitués par les participations familiales au fonctionnement des structures.

Il cite les revenus du patrimoine lié à la location des deux gendarmeries estimés à 190 000 €.

Il termine la présentation des recettes par les produits liés aux atténuations de charges et aux opérations d'ordre entre section, d'un montant total de 28 816 €.

Monsieur le Président continue avec les dépenses de fonctionnement, intégrant les dépenses courantes (dites « obligatoires »), impactées des évolutions contextuelles « subies » (fin des exonérations de charges liées aux contrats aidés, prise en charge du PPCR, glissement vieillesse et technicité,...) et des impulsions politiques inscrites dans le cadre du plan de mandat tout en continuant à rechercher des économies pour amortir ces évolutions. Il note que ce budget intègre le retour à la semaine de 4 jours sur le territoire, la reprise en régie du Relai Petite Enfance, générant

des charges de personnel supplémentaires mais des subventions en moins, et le développement d'actions nouvelles pour préparer l'avenir.

Il détaille quelques points spécifiques dans les charges à caractère général :

- contributions eaux pluviales au budget annexe assainissement Régie et à Veolia sur la STEP de Saint-Didier / La Séauve

- prise en charge de l'entretien des réseaux d'eaux pluviales
- groupement de commandes avec le SDE pour les fluides des bâtiments
- poursuite de l'étude de reprise de la compétence Eau Potable
- inscription d'études prospectives sur le foncier économique et dans la perspective d'un

pacte fiscal et financier

- actualisation de la brochure touristique, maintien à niveau de l'espace Trail et des chemins de randonnée, ouverture de l'espace VTT (en lien avec 2 associations du territoire) et du nouvel office de tourisme

- prise en charge d'un dispositif d'auto-stop partagé en lien avec les autres communautés de communes

- reprise en régie des animations du relai petite enfance et montée en puissance autour de la parentalité

- ouverture d'un portail famille pour les usagers des services communautaires (camps, centres de loisirs, périscolaires, crèches,...) puis mutualisation avec les communes lorsqu'il fonctionnera parfaitement

- montée en puissance des actions de prévention dans le cadre du CISPD

- prise en charge du coût de fonctionnement du réseau de lecture publique finalisé avec une adhésion à la plateforme Altithèque (contenu numérique)

- mise en œuvre du projet d'Education aux Arts et à la Culture : interventions dans les écoles, affirmation d'une saison culturelle au service du réseau de lecture publique

Concernant les charges de personnel, Monsieur le Président propose d'inscrire une stagnation prenant à la fois en compte la fin des Temps d'Activités Périscolaires sur une année pleine mais également la fin des exonérations de charges liées aux contrats aidés, la prise en charge du PPCR et la reprise en régie du personnel du relai Petite Enfance associatif. Il précise que les efforts drastiques réalisés depuis le début du mandat seront poursuivis afin de contenir la progression de ces charges. Il ajoute la volonté de mettre l'accent sur certains sujets tels que la prévention de la délinquance (par le renforcement de l'équipe CISPD), le développement des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, le confortement des services techniques par un poste d'assistant technique sur une année pleine et l'embauche d'un nouveau chef d'équipe, et par la création d'un poste de conseiller de gestion en lien avec le recrutement d'une nouvelle responsable RH-Finances. A noter qu'une revalorisation des vacataires sera également proposée lors de ce conseil.

S'agissant des attributions de compensation, il souligne le travail de qualité mené au sein de la CLECT permettant d'inscrire les montants validés dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement – Eaux Pluviales à la communauté de communes.

Il note un virement à la section d'investissement très élevé pour financer les projets du plan de mandat. Il cite les dotations aux amortissements.

Il poursuit avec les autres charges de gestion courante comprenant :

- le maintien du gel des subventions aux associations

- les indemnités versées aux élus

- les augmentations contextuelles de la contribution SDIS (+10 000 €) et de la cotisation au PETR (2,14€/hab au lieu de 2,10€/hab)

- la mise en œuvre de la compétence GEMAPI en lien avec Saint-Etienne Métropole et le SICALA en parallèle du travail sur la création de l'EPAGE Loire-Lignon, prévue au 1er janvier 2020. Il cite sur ce point une réunion importante qui a lieu jeudi prochain.

- la prise en charge de la hausse de la contribution au SICTOM déjà commentée

- les subventions d'équilibre aux budgets annexes Pépinière du viaduc, Le Crouzet et ZA Les Portes du Velay

Il explique que les charges financières reprennent les intérêts des emprunts en cours et que les charges exceptionnelles comprennent 2 200 € de frais de fourrière, 30 000 € d'aides dans le cadre du

programme « Habiter mieux » et 20 000 € d'aides aux entreprises dans le cadre du Fond d'Intervention Local (FIL) en lien avec le programme LEADER

Monsieur le Président poursuit avec la section d'investissement qui s'équilibre à 4 455 485,74 €. Il commente, en dépenses, les opérations inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment :
 - les voiries, les bâtiments communautaires, le petit patrimoine et l'espace muséal,
 - la mise en place du Web-SIG,
 - le solde des DGD du centre socio-culturel de La Séauve sur Semène,
 - le solde des travaux de réhabilitation des bibliothèques de St Ferréol d'Aurore et St Victor Malescours,
 - le solde du remplacement du matériel de vidéoprotection des bâtiments communaux,
 - les études de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du Musée de la Faulx et du contrat de rivière Ondaine ;
 - le solde des travaux de la passerelle du Saut du Chien à Aurec-sur-Loire
 - la participation de Loire Semène aux travaux et à l'aménagement du Pôle Economique et d'Usages Numériques à Aurec-sur-Loire
 - le versement du fond de concours à la commune de Saint Just Malmont pour la réhabilitation de la salle du cercle dans le cadre du maillage culturel
 - le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint Victor Malescours pour un équipement
 - les aides aux entreprises validées dans le cadre du FIL
 - les travaux d'eaux pluviales en cours suite au transfert de compétence
- les opérations récurrentes :
 - les programmes d'investissement sur les voiries et les bâtiments communautaires,
 - des réserves foncières,
 - une enveloppe consacrée au petit patrimoine,
 - un fond de solidarité en cas de catastrophe naturelle
- le remboursement du capital des emprunts
- les investissements inscrits dans le cadre du plan de mandat :
 - Travaux de remise en état du site d'escalade des Gorges de la Semène à Saint Ferréol d'Aurore, il explique que l'analyse des offres est en cours.
 - Mise en valeur de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène (accrobranche, vélorail,...), il note la bonne première approche du groupement architecte – paysagiste retenu
 - Création d'un espace VTT labellisé
 - Mise en place des actions du contrat de rivière Ondaine : renaturation du Sambalou et mise en valeur des zones humides en créant un sentier d'interprétation
 - Fonds de concours à la commune de Saint Didier en Velay pour la réhabilitation des Halles dans le cadre du maillage du territoire en équipements culturels communaux
 - Travaux de réhabilitation du musée de la Faulx à Pont Salomon
 - Poursuite des opérations engagées dans le cadre de la prise de compétence Assainissement en matière d'Eaux Pluviales et lancement des opérations prioritaires dans l'attente des résultats du Schéma Directeur d'Assainissement
 - Aides aux entreprises dans le cadre du FIL et du dispositif départemental d'aide à l'immobilier d'entreprises
 - Fonds de concours aux communes pour corriger les reliquats de subvention non encaissés dans le cadre des contrats de Ruralité et Ambition Région

En recettes d'investissement, il note l'inscription du FCTVA et de l'ensemble des subventions obtenues dans le cadre du programme LEADER, du contrat de Ruralité, du contrat Ambition Région et du contrat 43.11 permettant, en plus de l'excédent d'investissement reporté (337 266,95 €) et de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement, d'envisager sereinement la réalisation de l'ensemble des opérations.

Pour permettre d'équilibrer les budgets de fonctionnement et d'investissement, il explique qu'il est prévu un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 1 400 000 € et 702 146,76 € de dépenses imprévues en section de fonctionnement, en sus du report du résultat global de fonctionnement de 2 765 507,12 € après affectation en section d'investissement de 492 946 € comme vu précédemment.

Il demande s'il y a des réactions et des questions. En l'absence de questions, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 voix contre : Monsieur CHEYNET), approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre, pour la section fonctionnement à 11 954 154,12 € et pour la section d'investissement à 4 455 485,74 €.

***Administration Générale : Finances :
Fiscalité Locale : Vote des Taux***

Monsieur le Président reprend les taux de la fiscalité directe locale et informe le conseil communautaire qu'il souhaite rompre la tradition, suite au débat sur la TEOM. Ainsi cette année, il propose que les taux fassent l'objet d'un vote séparé, étant donné que les autres taux de fiscalité ne bougent pas comme depuis le début du mandat. Il reprend le tableau proposé dans le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le taux de 25,44% pour la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le taux de 8,74% pour la Taxe d'Habitation pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le taux de 3,62% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (11 voix contre : Monsieur VIAL, Madame PARRAT (pouvoir), Madame TEYSSIER, Monsieur BOURGIE, Monsieur HAURY (pouvoir), Madame MOULIN-ROYON, Monsieur VOCANSON, Monsieur CHEYNET, Monsieur AULAGNIER, Madame MONTERYMARD, Monsieur RIVET), approuve le taux de 9,19% pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019.

***Administration Générale : Finances :
Budgets Annexes : Comptes de Gestion du receveur
2018, Comptes Administratifs 2018, Affectations
des résultats 2018 et Budgets Primitifs 2019***

Monsieur le Président propose au conseil communautaire que Monsieur CHAMPAVERT présente l'ensemble des quatorze budgets annexes avant de procéder au vote.

Monsieur CHAMPAVERT souhaite souligner, avant de commencer la présentation des chiffres de ces budgets annexes consacrés à l'économie, qu'ils représentent plus de 10 M€ de crédits enregistrés. Il reprend ensuite en détail les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de chacun des comptes de gestion et administratifs 2018, l'affectation des résultats correspondants puis il explique leur équilibre budgétaire pour les budgets primitifs 2019 suivants : Usine Relais Transports Rousson, Usine Relais M.G.P.A., Usine Relais Le Blanchisseur, Pépinière d'entreprises du Viaduc, Pépinière de Saint Just Malmont, Immobilier Industriel route du Fau, Le Crouzet, ZAE

Les Portes du Velay, Extension ZAE Les Portes du Velay, ZA du Viaduc, ZAE La Plaine des Mâts, ZAE Les Sagnes, ZA rue de l'Industrie et ZA Les Grangers.

Concernant la Pépinière de Saint Just Malmont, Monsieur ROSIAK s'interroge sur ce qu'il y a derrière le montant de 464 426,67 € en section d'investissement.

Monsieur le Président indique que c'est le déficit reporté qui représente tout ce qu'il reste à payer.

Monsieur CHAMPAVERT confirme et précise que si le budget s'arrêtait là, il conviendrait de le rembourser. C'est pour cette raison qu'il a insisté en début de présentation sur le montant total des crédits que représentent ces budgets annexes.

Concernant le budget annexe Immobilier Industriel route du Fau, Monsieur CHAMPAVERT présente plus en détail le compte administratif 2018 avec l'acquisition du tènement, les travaux et les subventions.

Monsieur VOCANSON s'interroge quant à la prévision de la baisse des taxes foncières au BP 2019.

Monsieur le Président explique que le rachat du bâtiment à un montant inférieur au marché et par une collectivité a un impact sur sa valeur locative et donc sur la taxe foncière. Cette prévision correspond au montant calculé par les services fiscaux. Il ajoute qu'une baisse notable de la CFE devrait également être constatée.

Monsieur VOCANSON demande si la ligne revenu des immeubles est une prévision.

Monsieur CHAMPAVERT confirme que c'est une prévision car pour l'instant les loyers rentrent, mais c'est une question légitime par rapport au risque de pérennité de ces recettes.

Concernant le Budget Annexe Le Crouzet, il signale que celui-ci sera amené à être clôturé lorsque la vente avec l'entreprise TREMA sera réglée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestions 2018 des quatorze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur CHAMPAVERT demande s'il y a des remarques en l'absence du Président puis propose le vote pour l'ensemble des comptes administratifs des quatorze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratif 2018 des quatorze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président réintègre la séance. Il propose le vote pour l'ensemble des affectations des résultats des budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les affectations des résultats 2018 des quatorze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président propose le vote pour l'ensemble des budgets primitifs 2019 des quatorze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les Budgets Primitifs 2019 des quatorze budgets annexes.

A 21h05, Monsieur le Président propose une suspension de séance de 5 minutes compte tenu de la quantité de sujets à traiter.

Administration Générale : Finances :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Comptes de gestion 2018

A l'issue de la suspension de séance, Monsieur le Président propose de procéder à l'approbation des comptes de gestion du receveur 2018 des budgets Assainissement Régie et DSP dont il reprend les résultats :

- Un excédent d'Investissement de 31 403,03 € et un excédent de fonctionnement de 305 034,38 € pour le budget Régie Assainissement
- Un déficit d'Investissement de 4 296,60 € et un excédent de fonctionnement de 35 118,52 € pour le budget DSP Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les Comptes de gestion 2018 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Administration Générale : Finances :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Comptes administratifs 2018

Avant de procéder au vote des comptes administratifs des budgets annexes Assainissement Régie et DSP, Monsieur le Président évoque les échanges réguliers entre les services techniques communautaires et communaux pour cette compétence Assainissement, ce qui est de bon augure pour une mutualisation plus prononcée. Il explique que les services techniques et administratifs de Loire Semène ont eu une charge de travail conséquente en 2018, sans qu'il n'y ait d'impact sur les charges de personnel.

Pour le budget Régie Assainissement, Monsieur CHAMPAVERT présente le Compte Administratif 2018 pour la section de fonctionnement : 1 675 771,97 € en recettes (comprenant les redevances assainissement, les transferts d'excédents notamment) et 1 370 737,59 € en dépenses (comprenant les charges diverses, le coût de la convention avec Saint-Etienne Métropole pour la STEP du Pertuiset, les intérêts, les reprises de déficits notamment), soit un excédent global de 305 034,38 €, et pour la section d'investissement : 1 265 551,05 € en recettes (constituées des transferts d'excédents, d'amortissements et de subventions) et 1 234 148,02 € en dépenses (constituées du remboursement des emprunts, des amortissements et des travaux initiés), soit un excédent global de 31 403,03 €.

Pour le budget Assainissement DSP, Monsieur CHAMPAVERT présente le Compte Administratif 2018 pour la section de fonctionnement : 36 860,92 € en recettes (comprenant la redevance assainissement collectif et la surtaxe pour les salaisons) et 1 742,40 € en dépenses (études), soit un excédent global de 35 118,52 €, et pour la section d'investissement : 39 662,00 € en recettes et 49 958,60 € en dépenses, soit un déficit de 4 296,60 €.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des Comptes Administratifs.

Monsieur CHAMPAVERT demande s'il y a des remarques en l'absence du Président puis propose de procéder au vote des comptes administratifs des budgets annexes Régie et DSP Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote), adopte les comptes administratifs 2018 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Administration Générale : Finances :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Affectations des résultats 2018

Dans la continuité, Monsieur CHAMPAVERT présente les affectations des résultats des budgets annexes Assainissement Régie et DSP.

Pour le budget Régie Assainissement, Monsieur CHAMPAVERT indique que les résultats s'établissent à 322 809,96 € en section de Fonctionnement et à 40 534,14 € en section d'Investissement, le besoin de financement à 199 147,47 € une fois les restes à réaliser intégrés soit une affectation proposée en Investissement de 199 147,47 € pour couvrir ce besoin et un excédent de fonctionnement reporté de 123 662,49 €.

Pour le budget Assainissement DSP, Monsieur CHAMPAVERT indique que les résultats s'établissent à 35 118,52 € en section de Fonctionnement et à - 4 296,60 € en section d'Investissement, le besoin de financement à 15 385,00 € une fois les restes à réaliser intégrés soit une affectation proposée en Investissement de 15 385,00 € pour couvrir ce besoin et un excédent de fonctionnement reporté de 19 733,52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les affectations des résultats 2018 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

Administration Générale : Finances :
Budgets Annexes Assainissement : Régie et DSP :
Budgets Primitifs 2018

Pour le budget Primitif 2019 du budget annexe Régie Assainissement, Monsieur CHAMPAVERT indique qu'il s'équilibre à 1 466 802,49 € pour la section de Fonctionnement et à 1 902 891,20 € pour la section d'Investissement. Il explique que les charges à caractère général augmentent mais que les charges de personnel sont maintenues. Au niveau de la section d'investissement, il reprend le tableau du Budget Primitif 2019, et liste l'emprunt, les diverses opérations et les recettes de subvention. Il souligne le fait d'inscrire un emprunt d'équilibre de 691 020,97 €.

Pour le budget Primitif 2019 du budget annexe DSP Assainissement, Monsieur CHAMPAVERT indique qu'il s'équilibre à 109 000,00 € pour la section de Fonctionnement et à 3 244 277,90 € pour la section d'Investissement. Il reprend les chiffres du tableau présenté, et explique que le transfert d'excédent du SIVOM est réinscrit sur la section de fonctionnement. Pour la partie Investissement, il note le remboursement de l'emprunt inscrit en dépense pour la STEP et souligne que les recettes correspondent aux subventions obtenues de l'Agence de l'Eau et du Département.

Monsieur CHAMPAVERT demande s'il y a des questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2019 des Budgets Annexes Assainissement Régie et DSP.

***Administration Générale : Finances :
Subventions aux Associations et Participations aux
Organismes de Regroupement***

Monsieur le Président remercie Monsieur CHAMPAVERT. Il précise qu'en ce qui concerne les subventions aux associations, le relai n'apparaît plus suite à sa reprise en régie. Il rappelle que les subventions sont versées sur l'année aux associations. Pour l'association Musica'LS, il explique que 5 000 € ont été laissés car malgré l'arrêt des TAP, ils permettront le financement de prestations pour les centres de loisirs notamment.

Monsieur MARCON demande si ceux-ci sont inclus dans les 151 000 €.

Monsieur le Président confirme. Il poursuit en détaillant les contributions auprès du PETR, de la Mission Locale, du SICTOM, du SDIS et du SICALA. Concernant ce dernier, il explique que des réunions sont organisées en vue de constituer un EPAGE Loire-Lignon qui permettra d'avoir une gouvernance plus proche. La future cotisation concernera seulement le bassin versant de la Semène et pas celui de l'Ondaine. Il ajoute qu'un contrat va voir le jour afin de pouvoir engager des actions, mais rappelle que les jours sont comptés pour le SICALA.

Monsieur VOCANSON demande pourquoi il y a une différence quant aux populations utilisées en fonction des organismes.

Monsieur POMMIER indique que la différence, pour la Mission Locale, vient du fait qu'ils se réfèrent aux chiffres de 2016.

Monsieur VOCANSON indique que c'est donc à leur demande.

Monsieur le Président confirme.

Monsieur VOCANSON leur conseille de s'acheter le calendrier des postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les montants de subventions à verser aux associations ainsi que les participations pour les organismes de regroupement pour l'année 2019.

***Administration Générale : Finances
Association des Maires de France : Cotisation 2019***

Monsieur le Président propose de renouveler pour l'année 2019 l'adhésion de la Communauté de Communes Loire et Semène à « l'Association Nationale des Maires de France » et de verser la cotisation qui s'élève à 1 085,39 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve.

**Administration Générale : Ressources Humaines :
Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Président précise que cette mise à jour a été présentée lors du dernier CTP et adoptée par l'ensemble des nouveaux représentants du personnel et le collège des élus. Il propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs dont les modifications apparaissent en gras dans le document transmis dont il reprend le détail :

- La suppression d'un poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe suite à la nomination de la responsable des services techniques au grade d'ingénieur
- La suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe suite à la mise en disponibilité de l'agent occupant ce poste et son remplacement par un autre poste non titulaire au tableau des effectifs
- La suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à 30/35^{ème} suite à la titularisation de la chargée de mission numérique sur un poste d'adjoint du patrimoine
- La suppression d'un poste d'adjoint d'animation suite à la reconfiguration de l'Espace de Vie Social de Saint Just Malmont

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

**Administration Générale : Ressources Humaines :
Participation Assurance Prévoyance**

Concernant la participation à l'assurance Prévoyance, Monsieur le Président indique que la délibération qui va suivre va faire plaisir aux élus de Saint Didier en Velay. Il rappelle qu'il avait été décidé de fixer la contribution financière de Loire Semène à 10 € net par agent, ce qui est assez lourd administrativement. Il est proposé de délibérer sur un tarif de 13 € brut qui est plus simple et facilite le calcul des paies pour le service Ressources Humaines. De ce fait, il indique que les montants nets varieront de 10,40 € à 11,70 € net. Il explique que cette évolution a été acceptée par les représentants du personnel en CTP également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la participation de 13 euros bruts par agent à l'assurance prévoyance.

**Développement Economique : Pôles Economique et
d'Usages Numériques : Convention de co-maîtrise
d'ouvrage à passer avec la commune d'Aurec sur
Loire**

Monsieur le Président propose de bien vouloir se prononcer sur l'avenant à la convention de co-maitrise d'ouvrage à passer avec la commune d'Aurec sur Loire. Il explique que les modalités de cet avenant sont détaillées sur le tableau présenté dans le rapport. Il signale que l'enveloppe prévisionnelle est modifiée ainsi que le programme. Il rappelle que le mandatement est assuré par la commune, dans le but de fluidifier le travail des services. Pour les équipements des espaces économiques il indique que la participation de Loire Semène est plafonnée à 300 000 € et qu'elle les prendra en charge directement. Il ajoute que sur l'immobilier, la participation de la Communauté de Communes n'évolue pas, à savoir 280 000 €. Il explique qu'un premier versement sera effectué à la signature de cet avenant, le solde sera versé lors de la réception des travaux. Au niveau des subventions, il cite le travail exemplaire réalisé entre les services de la commune et de la

communauté de communes, il ajoute que la commune les sollicite et les perçoit en intégralité pour les travaux et les études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention de co-maitrise d'ouvrage à passer avec la commune d'Aurec sur Loire.

Développement Durable :
Plan Régional de Prévention et de Gestion des
Déchets - PRPGD: Avis

Dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Monsieur le Président explique que les Communautés de Communes se doivent de se prononcer sur celui-ci. Il précise que le SICTOM s'est déjà prononcé. Il laisse la parole à Monsieur AULAGNIER afin de présenter le PRPGD.

Monsieur AULAGNIER reprend le PRPGD et souhaite aller vers l'essentiel. Il explique que celui-ci décline les modes de traitement des déchets non dangereux et dangereux. Il rappelle la loi de transition écologique. Concernant la prévention, il explique que celui-ci retient 70 % de valorisation matière des déchets non dangereux d'ici 2025 et souhaite un taux de captage de 100 % des déchets dangereux. Pour les déchets dangereux, il indique qu'une des pistes prioritaires est l'éco-conception des produits. Parmi les pistes prioritaires du plan, il cite le BIO-déchets, la vigilance particulière à avoir sur la gestion du parc de bacs et de colonnes, la généralisation de la collecte du plâtre en déchetteries, le compostage collectif et individuel, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des apports de déchets verts en déchetteries et le déploiement de la redevance spéciale en l'absence de tarification incitative. Il évoque également le recyclage des déchets textiles.

Monsieur le Président indique que le plan a fait l'objet de nombreuses réunions au siège de la Région à Lyon. Il explique qu'il s'agit d'un document opposable et indique que le SICTOM Velay Pilat a émis un avis favorable mais avec des réserves, notamment :

- La difficulté de l'atteinte des objectifs, notamment le captage des 100 % de déchets dangereux dans les déchetteries, il cite par exemple l'amiante, les déchets électriques (vandalisme)
- Pour les matières fermentescibles qui n'apparaissent pas dans le ratio, il pense qu'il faudrait envisager 2 collectes (fermentescible d'une part et inerte de l'autre) alors que la directive européenne est plus souple
- Il constate que la moitié des centres d'enfouissement devront fermer très rapidement, et qu'une fracture territoriale est à prévoir. Il indique que, nous avons opté pour un traitement de nos déchets à quelques dizaines de kms mais certains territoires devront faire de nombreux kilomètres pour éliminer leurs déchets.

Il propose donc un avis favorable mais avec des réserves pour ces raisons. Il ajoute que la loi NOTRe ne favorise pas la proximité. Il redoute que ce plan ne devienne obsolète dès qu'il sera adopté, notamment sur le tri mécano biologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets avec les réserves émises.

Développement Durable :
Assainissement : Participation pour le Financement
de l'Assainissement Collectif

Monsieur AULAGNIER rappelle que le Conseil Communautaire dans sa séance du 16 janvier 2018 a approuvé le montant de la PFAC pour un montant unique de 1800 € qui concerne le

raccordement des immeubles ou maisons nouvellement créés. Il explique qu'il est proposé ce soir d'appliquer les tarifs en vigueur avant le transfert pour les personnes qui se sont fait raccorder avant 2018.

Monsieur le Président indique que pour l'instant cela ne concerne qu'un seul dossier.

Monsieur ROSIAK s'interroge sur le fait que les immeubles récents payent cette taxe, et s'ils ont l'obligation de se raccorder.

Monsieur le Président répond par l'affirmative et que le règlement d'assainissement adopté le prévoit.

Monsieur ROSIAK s'interroge sur un immeuble complet.

Monsieur le Président précise que dans ce cas, on parle d'unité de logement.

Dans le cas d'une maison existante où il n'y a pas de réseau, Monsieur ROSIAK demande s'il y a obligation de se raccorder et de payer la PFAC.

Monsieur le Président répond par l'affirmative et indique qu'il y a des délais dans le règlement.

Monsieur AULAGNIER indique que personnellement, quand le réseau Assainissement est passé devant chez lui, il a été obligé de se raccorder et de payer.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il y avait des pratiques différentes avant le 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions M. MARCON et Mme PACALON), approuve.

Monsieur MARCON rappelle qu'il avait voté contre la hausse de cette participation, mais trouve logique que cette hausse s'applique au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Président lui rappelle que ce n'était pas une hausse mais une convergence au prix moyen pratiqué.

Culture :
Réseau de lecture publique : Mise à jour de la tarification

Dans le cadre de la mise à jour de la tarification du réseau de lecture publique de Loire Semène, Monsieur COLETTI reprend le rapport présenté, notamment les tarifs restant inchangés, la tarification des spectacles et animations pour mémoire et les modalités concernant la mise à jour : gratuités et pénalités.

Monsieur ROSIAK souhaiterait avoir des précisions sur la gratuité pour les enfants nés dans l'année.

Madame CHABANOLLE indique que les enfants nés dans l'année bénéficient de la gratuité pour un an à compter de leurs inscriptions, les parents peuvent alors leur prendre des ouvrages.

Monsieur COLETTO précise le montant des pénalités pour les ouvrages non rendus, le plus cher correspond aux documentaires pour un montant de 40 €.

Monsieur le Président remercie Monsieur COLETTO, et précise que le rapport a été présenté en CTP par rapport aux gratuités pour les agents de Loire Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la mise à jour de la tarification du réseau de lecture publique de Loire Semène.

Famille Jeunesse : Barème de vacations des animateurs

Madame CHABANOLLE indique qu'il est proposé une revalorisation du montant journalier des vacataires à hauteur de 2 € par jour, ainsi que le barème des suppléments journaliers. Les autres tarifs restent inchangés.

Monsieur MARCON lui demande ce qu'ont fait les responsables sanitaires pour ne pas avoir leur barème revalorisé. Il trouve que c'est important d'en avoir.

Monsieur POMMIER lui précise que généralement, il n'est pas fait appel à des vacataires pour remplir cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour du barème de vacation des animateurs.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président souhaite aborder la situation des établissements CHEYNET et Fils. Il signale que des visites ont été organisées à la demande d'hypothétiques repreneurs qui ont apprécié la technicité et le degré de savoir-faire de l'entreprise. Cependant aucune offre de reprise ne s'est manifestée à la date du 19 mars. La liquidation de l'entreprise au 2 avril apparaît donc inéluctable. Il tient à féliciter le personnel, et précise qu'une dizaine de couples travaillent au sein de cette entreprise. Il ajoute qu'il a reçu les délégations syndicales FO et CGT et a partagé avec eux le triste constat que le savoir-faire était reconnu mais qu'aucun porteur de projet n'était pourtant intéressé. Il indique que quelques éléments lui permettent d'espérer et qu'il travaille vraiment pour que ce savoir-faire, l'emploi et les activités perdurent.

Compte-tenu de l'heure tardive, Monsieur le Président informe qu'il n'y aura pas de tour de table ce soir, l'ensemble des sujets ayant pu être évoqués.

La séance est levée à 22h05.

Fait à la Séauve sur Sémène, le 2 avril 2019

Le Président,

Frédéric GIRODET

